



déclarée par la medecine du travail inapte

Par **banette**, le **23/04/2013** à **17:57**

bonjour,
je suis reconnu travailleur handicapé. je perçois une pension d'invalidité 1 catégorie. mon médecin traitant a fait la demande pour une 2 catégorie. j'ai été convoqué par le médecin conseil qui m'a trouvé apte à reprendre le travail, et m'a supprimé mes indemnités journalières. la médecine du travail m'a déclaré inapte à la reprise et m'a convoqué dans 2 semaines, pour la suite de l'inaptitude. es-ce un licenciement pour inaptitude définitive. mon employeur refuse. que faire
je ne contredirais pas la médecine du travail, et mon médecin traitant.
quels sont les droits de mon employeur ?
et quels sont les miens ?

merci

à bientôt de vous lire
cordialement

Par **P.M.**, le **23/04/2013** à **18:16**

Bonjour,
L'employeur peut toujours contester la décision du Médecin du Travail auprès de l'Inspecteur du Travail mais cela ne suspend pas a priori la procédure d'inaptitude et je vous propose [ce dossier...](#)

Par **banette**, le **25/04/2013** à **10:25**

merci pour la réponse et le dossier
cordialement